

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 mars 2004
Français
Original: anglais

**Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1521 (2003)
concernant le Libéria****Note verbale datée du 11 mars 2004, adressée
au Président du Comité par la Mission permanente
de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) et a l'honneur de se référer à la note verbale du Président en date du 20 janvier 2004 concernant l'application des mesures visées aux paragraphes 2, 4, 6 et 10 de la résolution. La Mission permanente joint à la présente le texte de l'ordonnance 109 (2004) rendue par les autorités maltaises compétentes le 5 mars 2004 aux fins de l'application des mesures visées aux paragraphes susmentionnés*.

* Le texte de l'ordonnance est conservé dans les archives du Secrétariat, où il peut être consulté.

